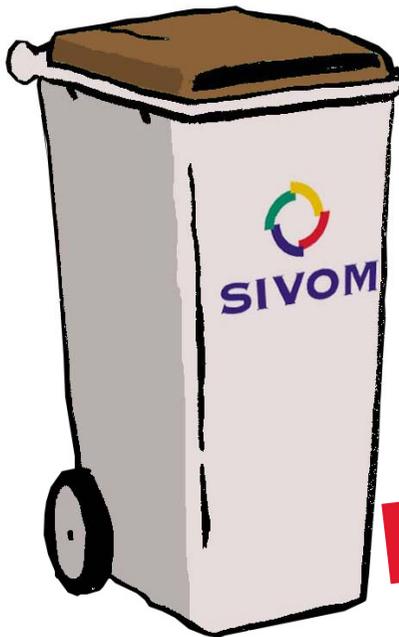


Collecte des biodéchets



Février-Mars 2009

Suivi de présentation du 23 février au 7 mars



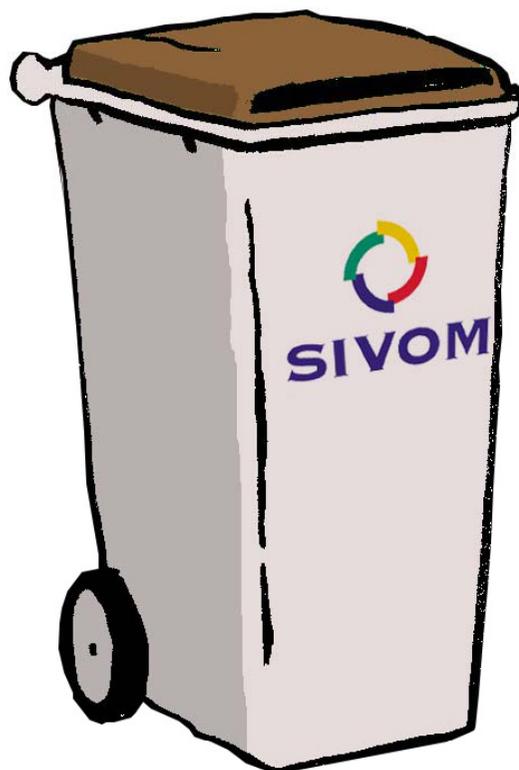
Octobre-Novembre 2009

Suivi de présentation, qualité du tri et taux de remplissage du 19 octobre au 17 novembre

Contrôle des bacs à biodéchets



Organisation de la collecte au SIVOM



Mise en place en 2002-2003

35 008 Bacs à biodéchets

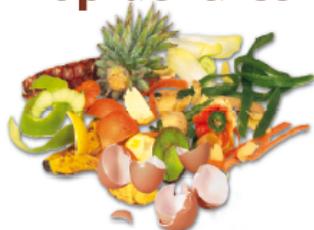
**Collecte
hebdomadaire**

Consignes



Dans le bac marron, je dépose :

**Coquilles d'oeufs,
épluchures**



**Tous restes
d'aliments**



**Sachets d'infusions,
marc de café**



**Gazon, feuillages
et fleurs fanées**



Papier, carton



Consignes

Pas de sacs plastiques !



Mauvais Tri

Pas de branches ni branchages !



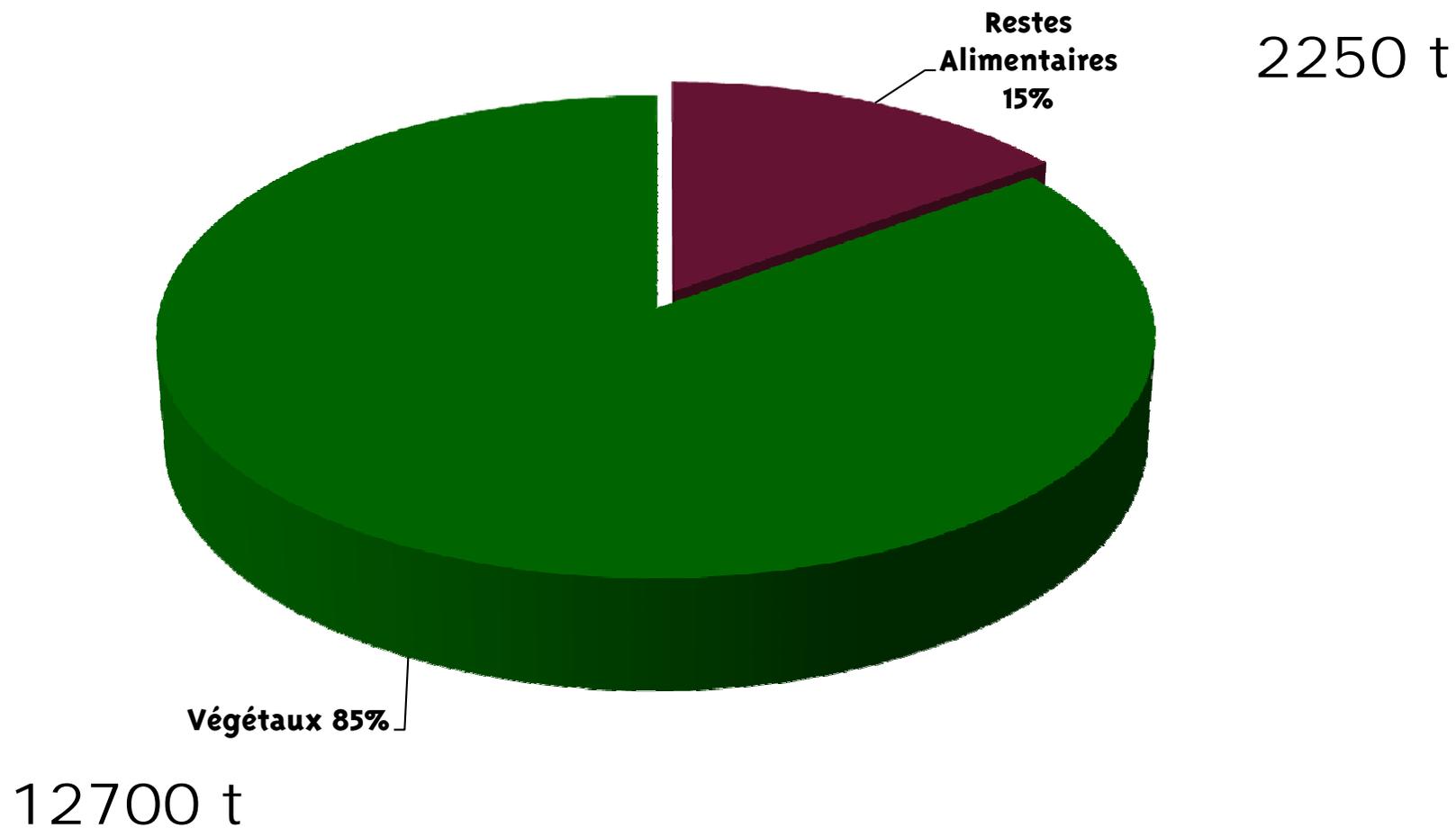
Mauvais Tri

Rien en dehors des bacs !



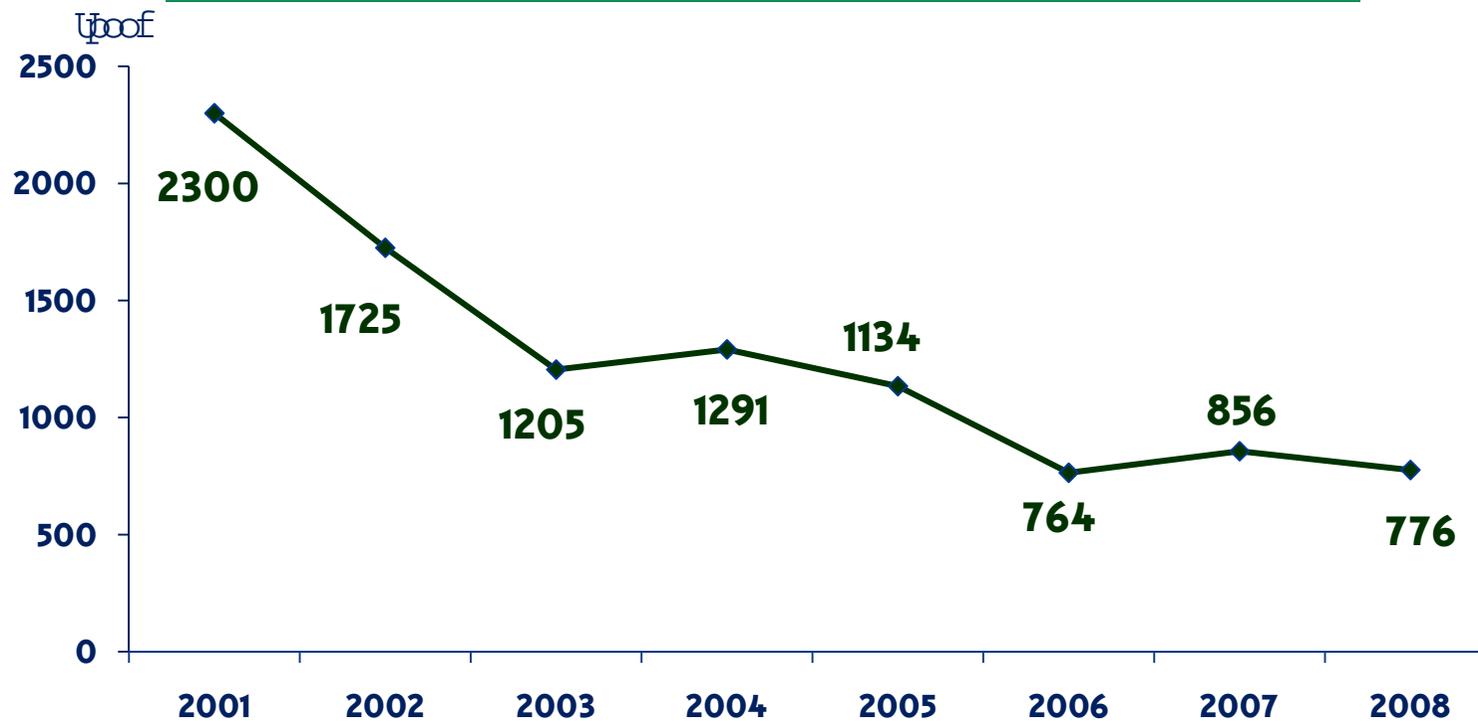
Mauvais Tri

Composition des collectes

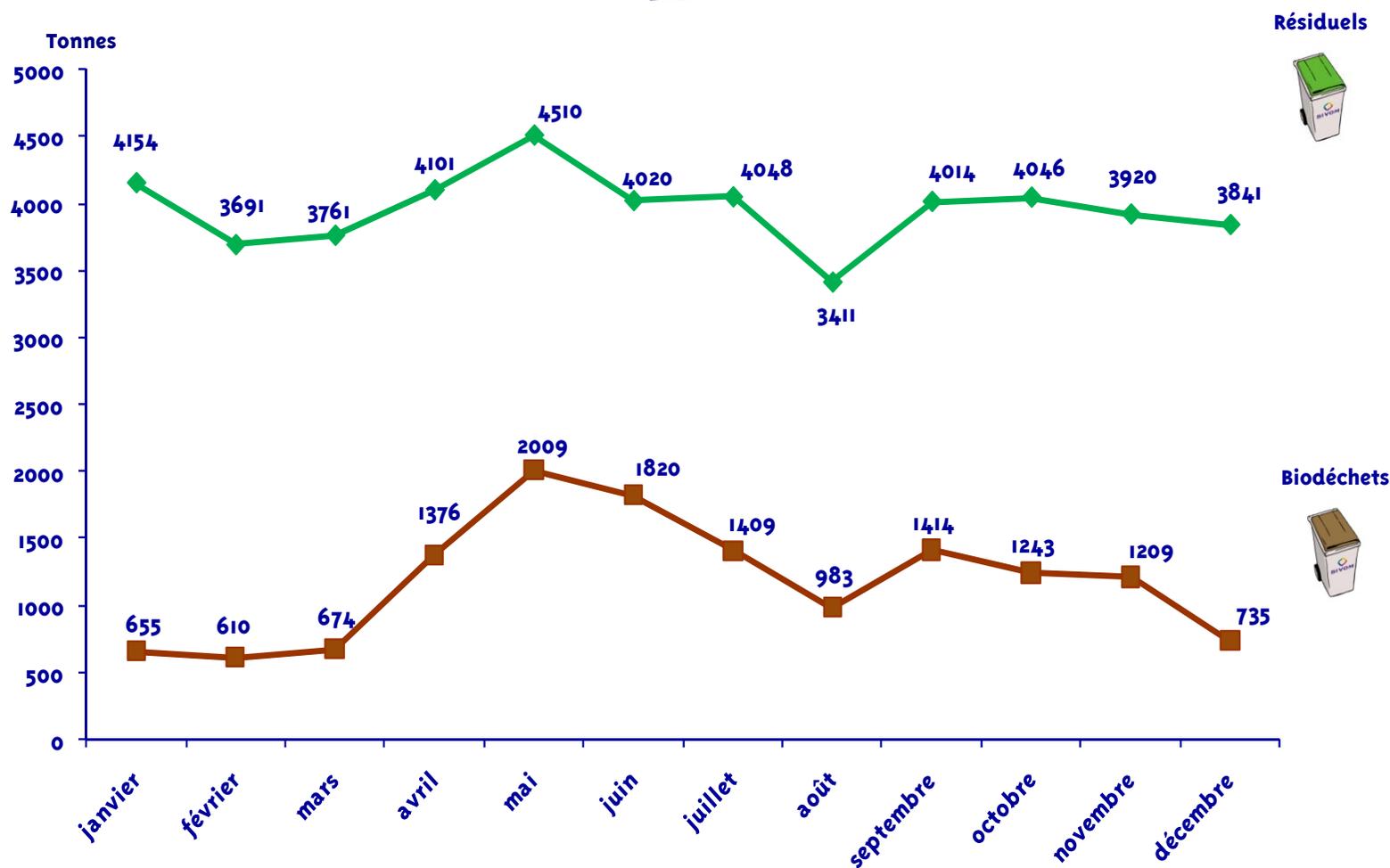


Baisse des dépôts en déchetterie

Édificatíwóby



La saisonnalité des collectes



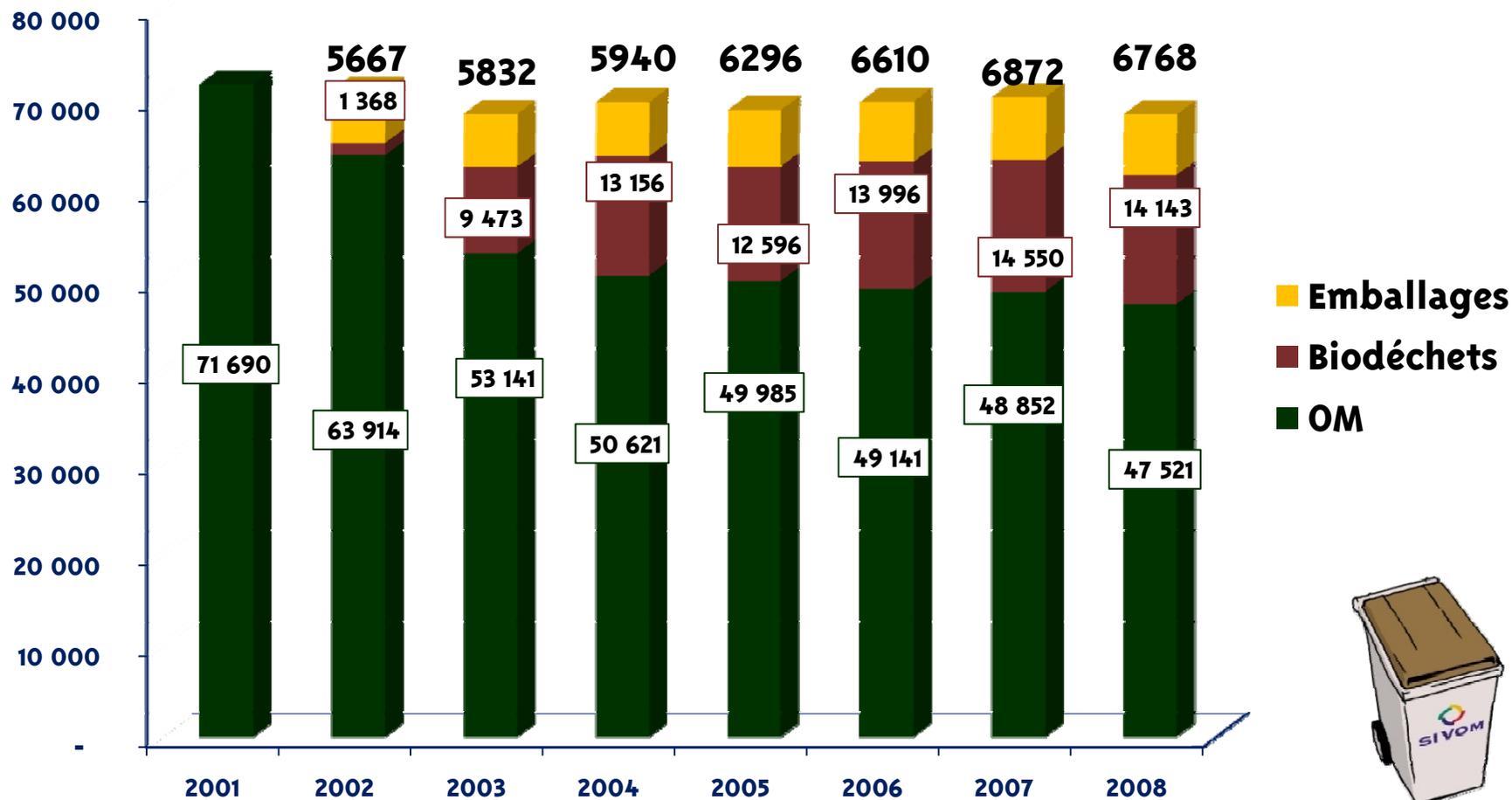
Des distributeurs de sacs biodégradables

12 distributeurs depuis 2003

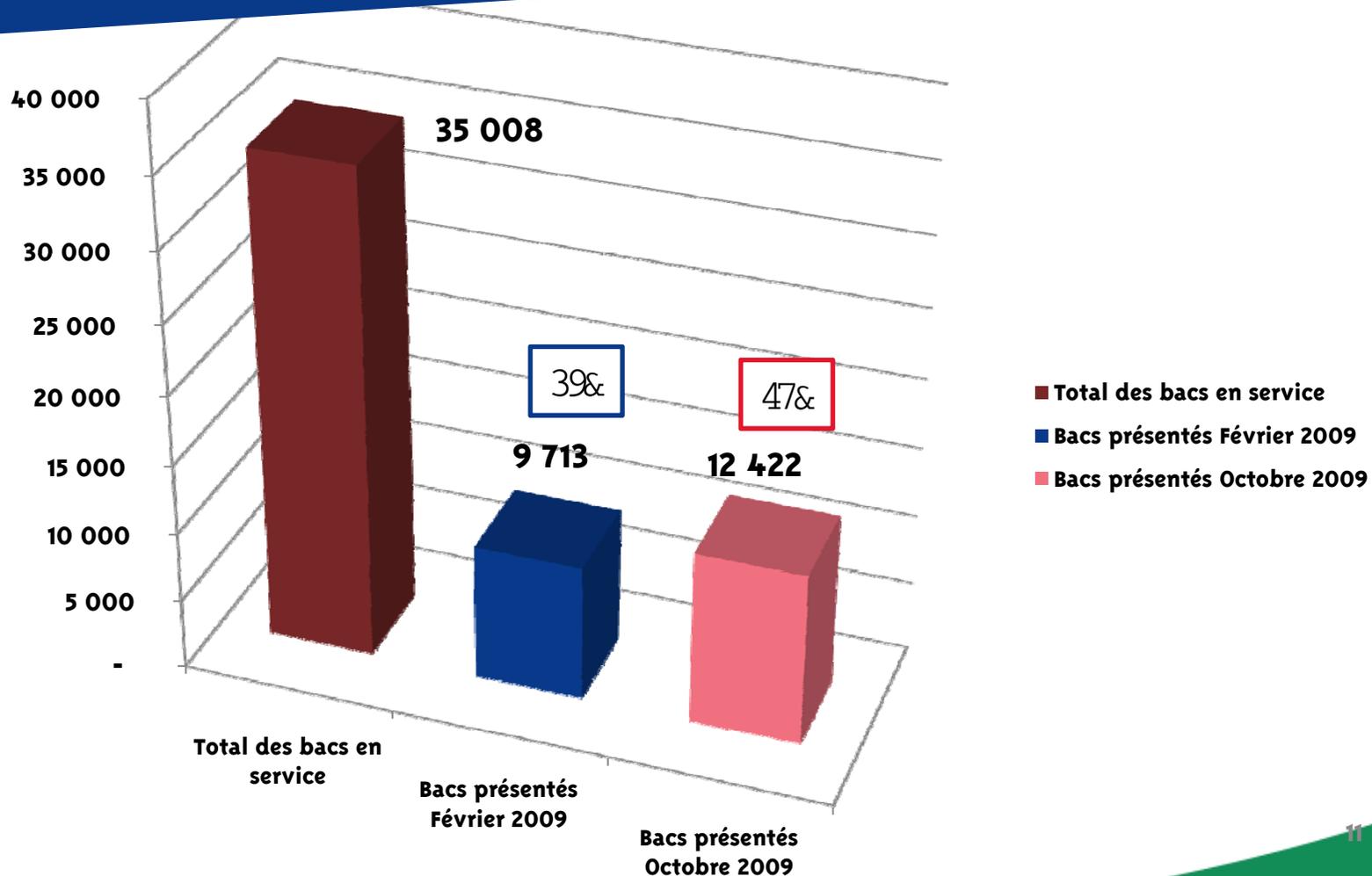


343 200 sacs vendus/an

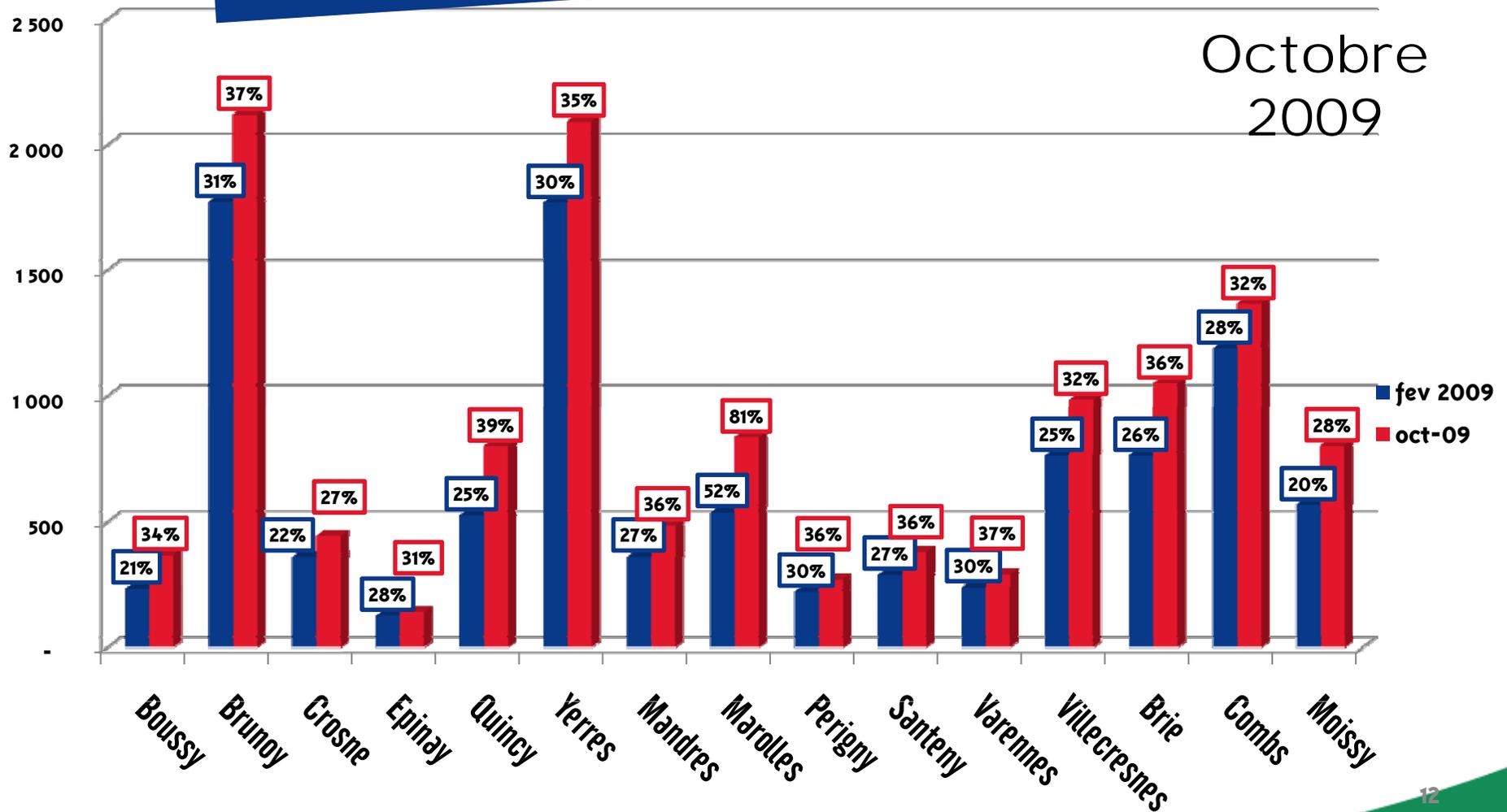
Evolution des collectes



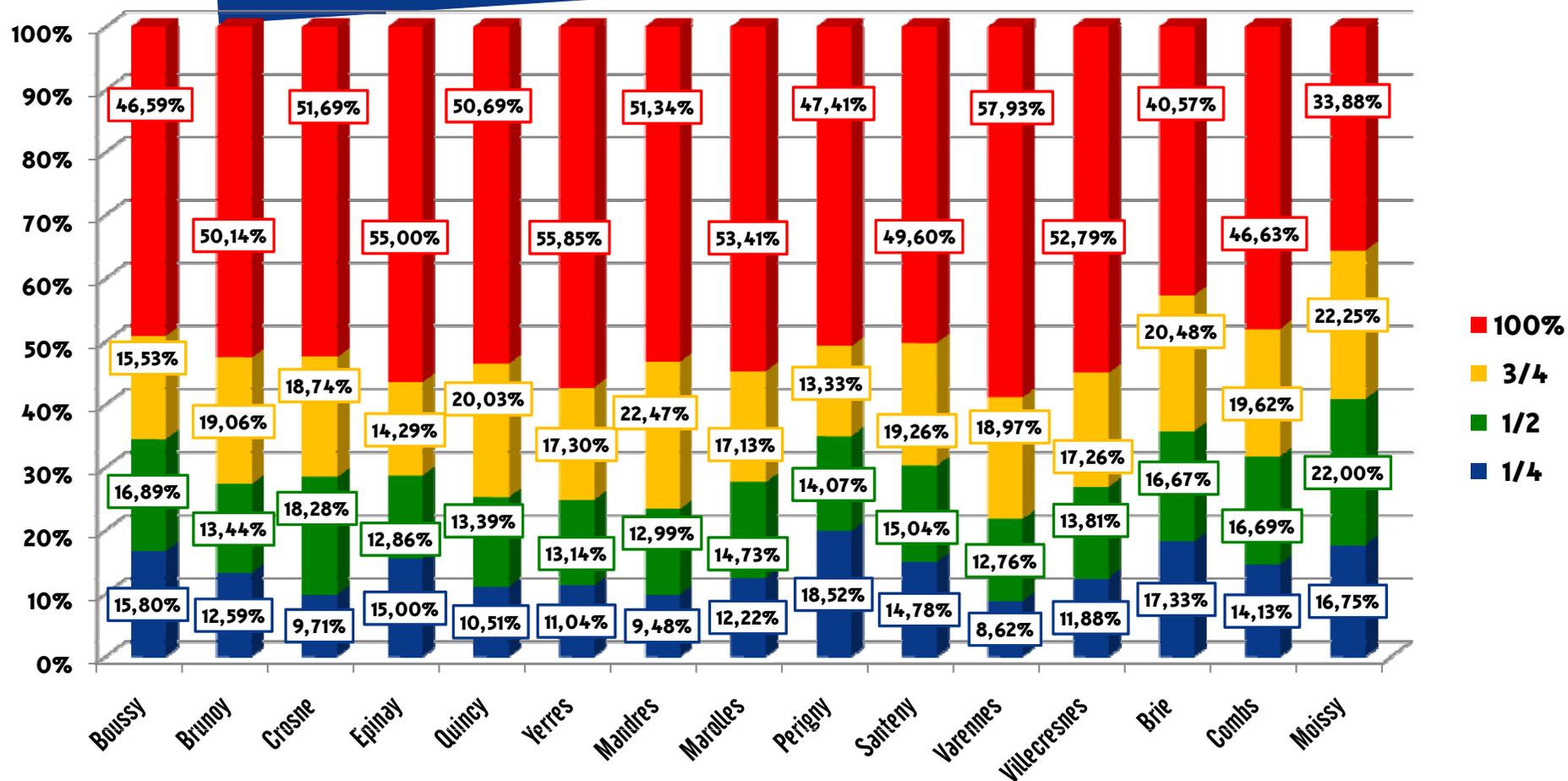
Nombre de bacs présentés sur 2 périodes de suivis



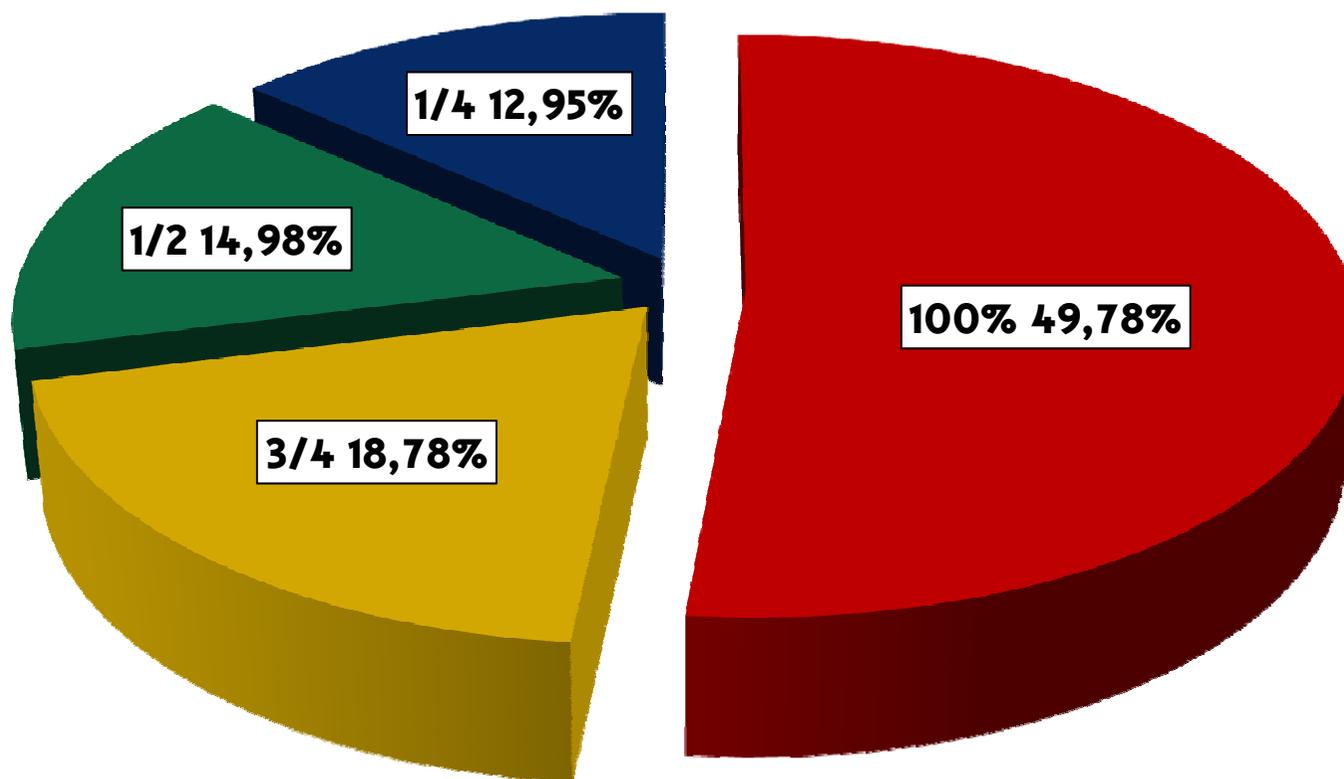
Taux de présentation par commune



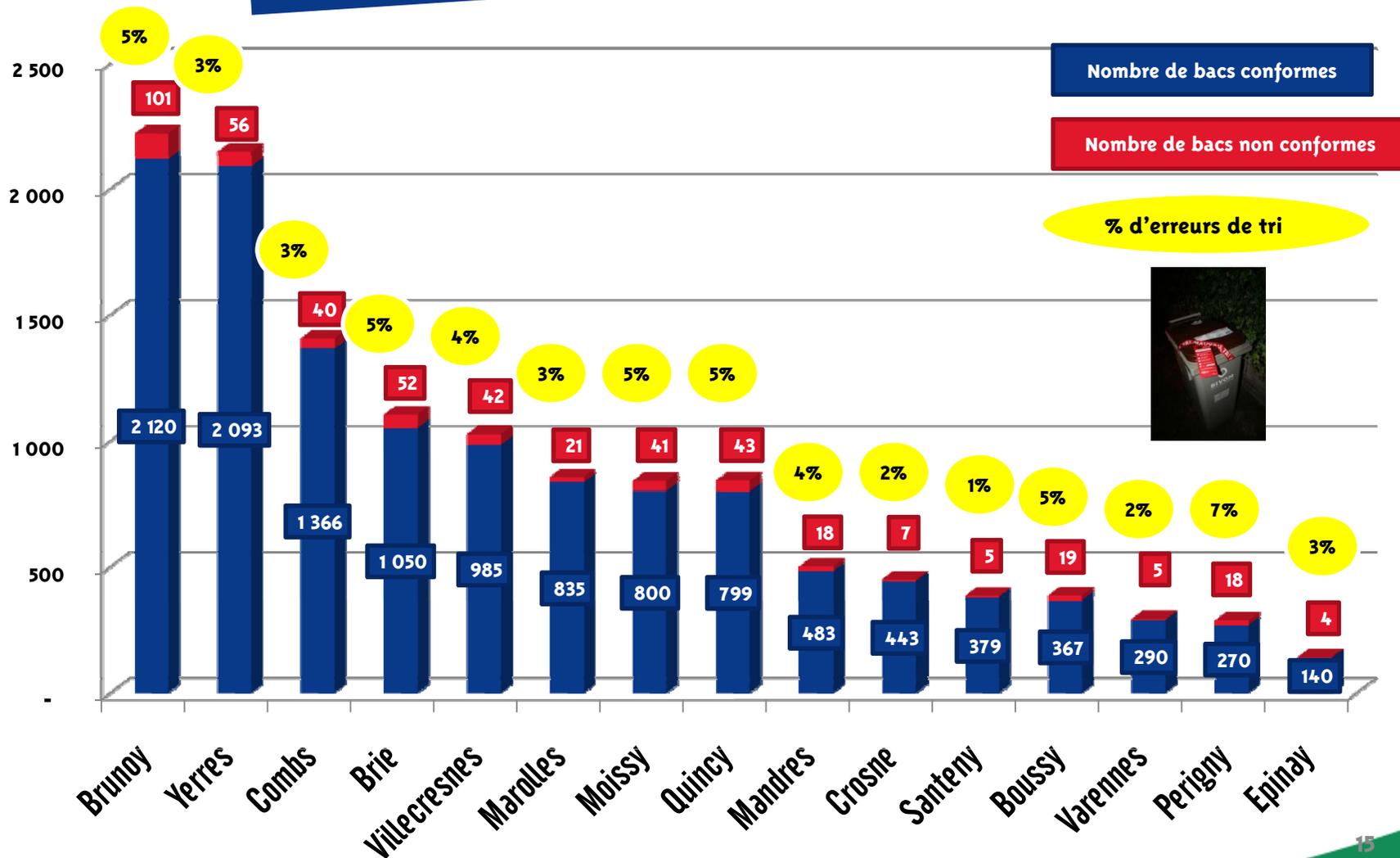
Taux de remplissage par commune



Taux de remplissage des bacs



Qualité du tri par commune



Photos d'erreurs de tri



Endommagement des déchets



Écarts de tri des déchets verts



Quelques déchets verts



Écarts de tri des déchets



Stones



Tous les déchets

Erreurs de présentation à la collecte



Écarter les sacs de poubelles



Vidanger les poubelles et ne pas dépasser le bord



Écarter les sacs de poubelles



Écarter les déchets

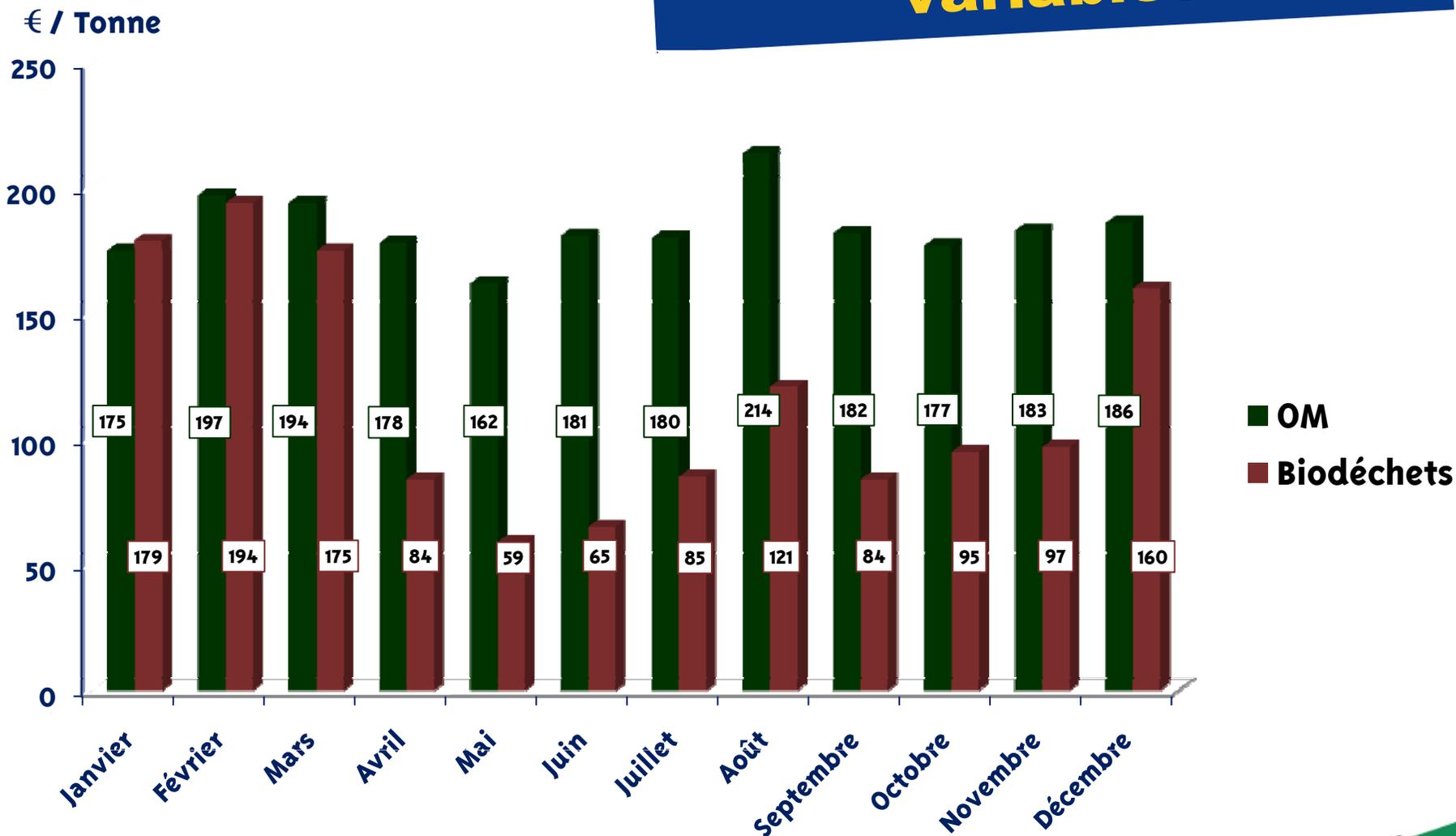


Ne pas dépasser le bord



Ne pas dépasser le bord

Des coûts de collecte variables



Des coûts supplémentaires

Coûts à la tonne



Biodéchets



FFOM



Résiduels

Collecte :	100,00 /	666,8	183,00
Traitement :	50,77 /	50,77	78,47
Total :	150,77 /	717,5	261,47

Une production de biogaz moins forte

Production de biogaz par tonne de déchets végétaux et par tonne de FFOM

:1h⁴ @!!!!!!!!!!!!!! 26h⁴ @



Un compost toujours à la norme

GÉNÉRAL Laboratoire départemental d'analyses et de recherche
CONSEIL L'AISNE

RECU 22 JUN 2009

STE ANONYME URBAINS
ROUTE DE TREMBLAY
91480 VARENNES JARCY

RAPPORT D'ANALYSES N° : A_MF09.696.1-1

Analyses de Matières Fertilisantes
ou Supports de Culture

Vos références
Référence dossier : MR SOULIE PHILIPPE
Référence : COMPOSYS 0409

Nos références
Référence : A_MF09.696.1
Réception : 11/05/2009
Début d'analyse :
Validation : 18/06/2009

Intitulé des analyses	Résultat sur le brut	Unité	Résultat sur le sec	Unité	Méthode
Préparation					
* Préparation pour essai					NF U 44-110
* Préparation pour éléments traces					NF X 31-102
* Taux de particules affines/broyables	0,0	g/100g			
Analyses physiques					
* Matière sèche	64,5	% MO			NF EN 15040
* Matière organique par calcination	35,4	% MO			NF EN 15039-004
Analyses physico-chimiques					
Fraction SCL : composés organiques solubles	34,2	% MO			NF U 44-142
Fraction HEM : hémicelluloses	11,5	% MO			NF U 44-142
Fraction CEL : cellulose	26,5	% MO			NF U 44-142
Fraction LIC : lignines et cutines	27,8	% MO			NF U 44-142
Fraction CEW : cellulose brute	48,6	% MO			NF U 44-142
Indice de Stabilité biologique (exprimé sur la MO)	0,31				NF U 44-142
Taux de carbone résiduel (Tr)	41,3	% MO			NF U 44-142
Éléments fertilisants					
* Rapport CN (C par calcination)	20,6				Calcul
* Azote total par analyseur élémentaire (N)	0,96	g/100g	13,3	g/0	NF EN 15882-2-00000
* Azote ammoniacal (N)	< 0,07	g/100g	< 1,1	g/0	NF U 44-140-002
* Azote uréique méthode à l'uréase (N)	< 0,03	g/100g	< 0,5	g/0	NF U 44-140-001
Azote nitrique (Méth. Griess)	< 0,0139	g/100g	< 0,2	g/0	Méthode interne
Azote organique (Norg)	0,80	g/100g	12,4	g/0	Calcul
* Phosphore (Eau Régale-ICP) (P2O5)	0,35	g/100g	5,4	g/0	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
Potassium (Eau Régale-ICP) (K2O)	0,70	g/100g	10,9	g/0	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
Calcium (Eau Régale-ICP) (CaO)	4,6	g/100g	71,3	g/0	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
Magnésium (Eau Régale-ICP) (MgO)	0,45	g/100g	7,0	g/0	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
Éléments traces métalliques					
* Arsenic (Eau Régale-AASGH)	2,2	mg/kg	3,4	mg/kg	NF EN 15 000-004

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par le symbole.

Le laboratoire conserve l'échantillon 4 mois à compter de la date de validation scientifique. Les résultats concernant uniquement l'échantillon ayant fait l'objet de ces analyses. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

* En ce qui concerne les résultats en éléments traces métalliques et micropolluants organiques, les seuils limites sont joints au présent rapport d'analyse, à titre informatif.

A_MF09.696.1-1 Rue Fernand Christ - 02007 LAON Cedex - Tél. 03 23 23 64 70 - Fax : 03 23 23 64 99 Page 1 / 2 pages totales

GÉNÉRAL Laboratoire départemental d'analyses et de recherche
CONSEIL L'AISNE

Intitulé des analyses	Résultat sur le brut	Unité	Résultat sur le sec	Unité	Méthode
Éléments traces métalliques					
* Cadmium (Eau Régale-AASGF)	0,58	mg/kg	0,9	mg/kg	NF EN 15 000-004
* Chrome (Eau Régale-ICP)	18,8	mg/kg	29,2	mg/kg	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
* Mercure (Eau Régale-AASCV)	0,23	mg/kg	0,4	mg/kg	NF EN 15 000-004
* Nickel (Eau Régale-ICP)	12,0	mg/kg	19,6	mg/kg	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
* Plomb (Eau Régale-ICP)	53,5	mg/kg	83,0	mg/kg	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
* Sélénium (Eau Régale-ASVM)	< 0,38	mg/kg	< 0,6	mg/kg	NF EN 15 000-004
* Cuivre (Eau Régale-ICP)	0,0044	g/100g	68,2	mg/kg	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
* Zinc (Eau Régale-ICP)	0,016	g/100g	248,2	mg/kg	NF EN 15 000-004/NF EN 150 150-005
Analyses diverses					
Benzo (a) pyrène (analyse sous-traitée)			< 0,15	mg/kg	NF X 31-012
Benzo (b) fluoranthène (analyse sous-traitée)			0,156	mg/kg	NF X 31-012
Fluoranthène (analyse sous-traitée)			0,500	mg/kg	NF X 31-012
Divers					
* Caractérisation des composants inertes	Voir annexe 1				

Validation scientifique faite le 18/06/2009 par R. CHUMILLAS, Responsable d'Analyses. La validation scientifique garantit la qualité des analyses effectuées et vaut signature du rapport et des commentaires.

Fidèle à Laon, le 18/06/2009

Les résultats sont rendus sous réserve de vos conditions de prélèvement. Les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande auprès de nos laboratoires.

Commentaire(s) :
L'azote organique est calculé par différence entre l'azote total et la somme des formes d'azote analysées.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par le symbole.

Le laboratoire conserve l'échantillon 4 mois à compter de la date de validation scientifique. Les résultats concernant uniquement l'échantillon ayant fait l'objet de ces analyses. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

* En ce qui concerne les résultats en éléments traces métalliques et micropolluants organiques, les seuils limites sont joints au présent rapport d'analyse, à titre informatif.

A_MF09.696.1-1 Rue Fernand Christ - 02007 LAON Cedex - Tél. 03 23 23 64 70 - Fax : 03 23 23 64 99 Page 2 / 2 pages totales

GÉNÉRAL Laboratoire départemental d'analyses et de recherche
CONSEIL L'AISNE

Laon, le 05/06/09

Annexe 1 : analyse des inertes et impuretés selon XP U 44-164

Référence de l'échantillon : A_MF09.696.1

Prise d'essai initiale (en g de produit sec à 80°C) : 501,5
Taux de matière sèche à 80°C (%) : 65,4

Fraction	Intitulé	masse (g)	% (sur MS)
1	Films plastiques et PSE > 5 mm	0,14	0,03
2	Matières plastiques > 5 mm	0,71	0,14
3	Métaux > 5 mm	0,24	0,05
4	Verre > 5 mm	1,42	0,28
5	Cailloux-calcaire > 5 mm	4,08	0,81
6	Matières plastiques entre 2 et 5 mm	0,10	< 0,02
7	Métaux entre 2 et 5 mm	0,10	< 0,02
8	Cailloux-calcaire-verre entre 2 et 5 mm	36,11	7,20
Cailloux-calcaire sous échantillon de la fraction 8			
		4,45	0,89
8a	Verre compris entre 2 et 5 mm	4,29	0,86
8b	Cailloux-calcaire entre 2 et 5 mm	31,82	6,34
9	Verre et métaux > 2 mm	6,05	1,21
10	Fines < 2 mm	57,42	11,45

%MS = g/100g d'inertes exprimé sur le produit sec

Éléments d'interprétation des résultats de l'analyse des inertes et impuretés

	Seuils NF U 44061	Analyses au laboratoire	Incertitude*
Films plastiques et PSE > 5 mm	< 0,3%MS	0,03	+/- 0,05%MS
Matières plastiques > 5 mm	< 0,6%MS	0,14	+/- 0,2%MS
Verre et métaux > 2 mm	< 2,0%MS	1,21	+/- 0,55%MS

*Les incertitudes sont indicatives et s'appliquent uniquement au niveau des seuils

C. DAVESNE Technicien
R. CHUMILLAS Responsable d'Analyses

Page 1/1

Rue Fernand Christ - 02007 LAON Cedex - Tél. 03 23 23 64 70 - Fax : 03 23 23 64 99

L'usine ne sait- elle pas mieux trier que les habitants ?

- Ne serait-il pas plus efficace et moins coûteux de collecter les déchets alimentaires avec les résiduels dans un seul bac, et les déchets verts en déchetterie (ou compostage individuel..)?

Ne devrait-on pas plutôt faire des efforts pour collecter le verre en porte à porte ?

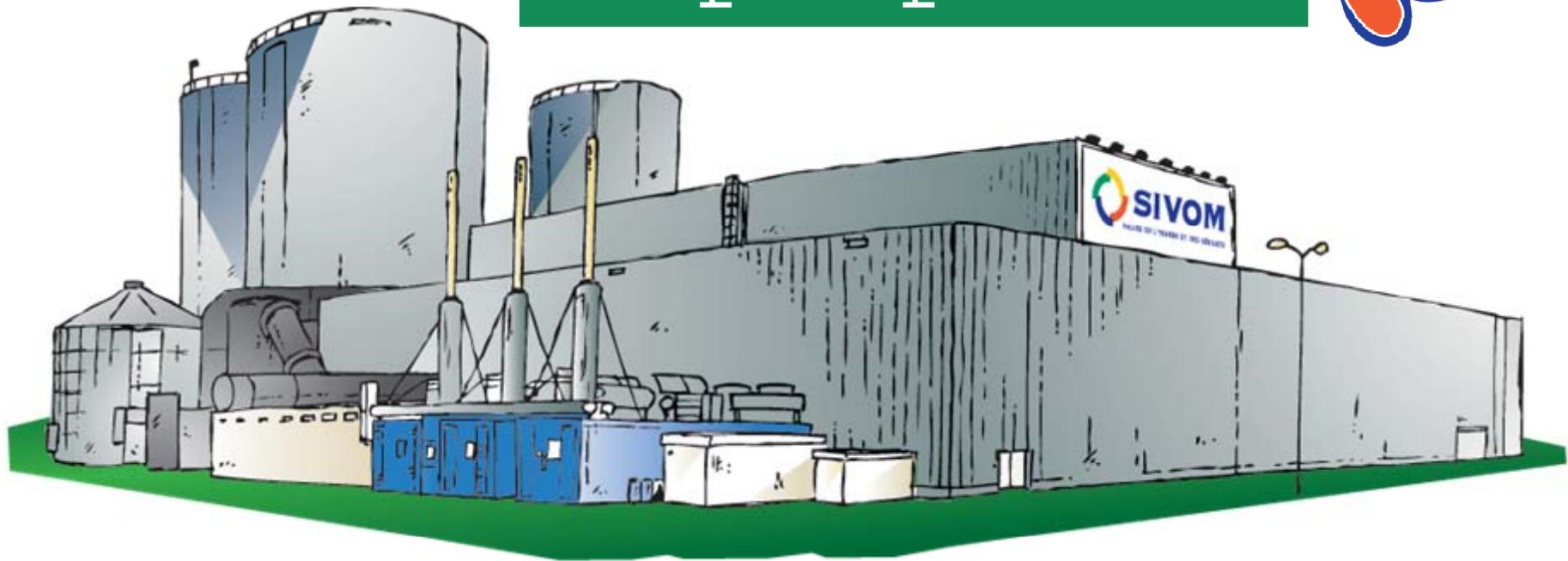
Ne dit-on pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ?

- Quel est le rôle d'une collectivité territoriale : produire du compost ? Du biogaz ? De l'électricité ?
- OU
- Eliminer au mieux les déchets des habitants en les valorisant de façon agronomique et énergétique (méthanisation) mais en les réduisant et en maîtrisant aussi les coûts de collecte...???

- Enfin, ne devrait-on pas laisser les collectivités libres de choisir les schémas, être évaluées sur les résultats et non pas sur les moyens mis en œuvre...??

Merci de votre attention !

Goodbye!



Des questions se posent ...

- L'usine ne sait- elle pas mieux trier que les habitants ?
- Ne serait-il pas plus efficace et moins coûteux de collecter les déchets alimentaires avec les résiduels dans un seul bac, et les déchets verts en déchetterie (ou compostage individuel..)?
- Ne devrait-on pas plutôt faire des efforts pour collecter le verre en porte à porte ?

Des questions se posent ...

- Ne dit-on pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ?
- Quel est le rôle d'une collectivité territoriale : produire du compost ? Du biogaz ? De l'électricité ?
OU
- Eliminer au mieux les déchets des habitants en les valorisant de façon agronomique et énergétique (méthanisation) mais en les réduisant et en maîtrisant aussi les coûts de collecte...???

Des questions se posent ...

- Enfin, ne devrait-on pas laisser les collectivités libres de choisir les schémas, être jugées sur les résultats et non pas sur les moyens mis en œuvre...??

Merci de votre attention !

Coopératives !

